



La solidarité en action

## *Projet Associatif*

### *2013-2018*



**PROJET ASSOCIATIF Association Départementale des Pupilles de l'enseignement Public de Vaucluse,  
dite ADPEP84**

L'association des pupilles de l'enseignement public de VAUCLUSE, dite ADPEP84, adhère à la Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public, association déclarée d'utilité publique, dite FGPEP. Elle adhère également à l'Union Régionale des associations des pupilles de l'enseignement public PACA dite URPEP-PACA.

La finalité qu'on peut donner à l'ensemble des prises de position, à l'ensemble des actions de l'association des PEP84 est :

**Agir pour une émancipation permettant l'accès de toutes et de tous aux droits communs.**

Ce qui peut se développer en :

- Agir pour le droit et l'accès de tous à l'éducation, à la culture, à la santé, à la vie sociale, au travail, aux loisirs...
- Agir pour que toutes et tous soient reconnus comme des égaux.

Ce qui conduit,

- dans un premier temps, à revenir sur les valeurs qui fondent cette finalité : **laïcité** et **solidarité** principalement, et à préciser comment elles se traduisent en principes d'action qui singularisent des savoirs et savoir-faire ;
- dans un deuxième temps à définir les moyens pour assurer cohérence, cohésion et développement en termes de renforcement de l'association, ce qui donne lieu à une programmation d'actions pour assurer ce renforcement, programmation qui doit donner lieu à des déclinaisons en "fiches-actions".
- et enfin, dans un troisième temps, à définir là aussi une programmation d'actions en termes de développement des programmes qui doit, bien sûr, donner aussi lieu à des déclinaisons en "fiches actions".

TABLE DES MATIERES

Réaffirmer et promouvoir les valeurs du mouvement PEP

1. Nos références.....	4
2. Le contexte actuel.....	5
2.1 Le contexte général.....	5
- Effets du développement du « néolibéralisme ».....	5
- Un nouveau paradigme de l'action sociale.....	6
- Construction européenne, .....	6
2.2 Le contexte plus particulier.....	6
3. Retravailler nos valeurs.....	7
3.1 Laïcité.....	7
3.2 Solidarité .....	8
3.3 Égalité.....	9
4. Principes et finalités d'action.....	9
4.1 La singularité des individus plutôt que des catégorisations.....	10
4.2 L'accompagnement .....	10
4.3 L'émancipation.....	10
4.4 Transformation sociale.....	10
4.5 Les principes de l'économie sociale et solidaire.....	11
5 Développer les adhésions.....	11
6 Développer une communication efficace.....	12
DEVELOPPER LES DEUX PROGRAMMES ET LEURS CROISEMENTS.....	12
1. Transversalité des programmes.....	13
2. Programme domaine social et médico-social.....	14
3. Programme classes vacances loisirs DEL.....	16

## REAFFIRMER ET PROMOUVOIR LES VALEURS DU MOUVEMENT PEP

### 1. NOS REFERENCES

Les PEP s'inscrivent dans le projet politique républicain. D'une part, ce projet affirme, sur l'ensemble du territoire national à travers la Fédération générale, une communauté de destin, une communauté de valeurs et une communauté de culture.

Une communauté de destin signifie qu'aucun groupe social ne peut être traité à part et différemment de la majorité de la population.

Une communauté de valeurs implique que toute personne en vaut une autre et participe des mêmes principes de liberté, égalité, fraternité que tout autre ; aucune personne, aucun groupe social ne peut être traité, discriminé, en fonction de ses opinions, de sa couleur de peau, de sa religion, etc.

Une communauté de culture suppose **une école publique** qui, en donnant une même culture, une instruction identique à toutes et tous forme des citoyens éclairés à même de décider de leur propre chef.

D'autre part, ce projet républicain passe par une organisation étatique qui définit une république sociale, ce qui veut dire un état de droit, une fonction publique, garante de l'égalité de traitement et du respect de l'égalité de dignité de chacun, des services publics organisés selon le principe de l'égalité territoriale des services rendus et une organisation des solidarités par mutualisation des risques et redistribution pour assurer la sécurité sociale aux citoyens, même les plus démunis.

Les PEP mettent en avant deux valeurs : d'une part la laïcité, d'autre part la solidarité.

**La laïcité** se caractérise par l'affirmation de l'absolue liberté de conscience, l'absolue liberté de croire ou de ne pas croire, donc par l'affirmation de la liberté de culte, de tous les cultes, dans le respect des droits de l'homme et du citoyen et dans la mesure où la croyance religieuse ne se veut pas principe d'organisation publique, sociale et politique. La République suppose que le privé ne s'immisce pas dans le public et réciproquement ; la laïcité affirme que tout individu, par-delà ses différences, croyances et adhésions individuelles, est semblable à tout autre et est égal à tout autre ; il convient donc de considérer les individus dans ce qu'ils ont de commun : l'intelligence et la raison – d'où la nécessité de l'école publique et laïque.

**La solidarité** est caractérisée par le fait que les différentes catégories sociales bénéficient des mêmes droits protecteurs, droit du travail et protection sociale ; ce qui produit une société de "semblables", elle est aussi caractérisée par la volonté politique et morale de ne jamais accepter qu'un individu ou une catégorie sociale ait un traitement différent, dans un sens ou l'autre, de la majorité, donc par le principe d'égalité des droits.

Ces deux valeurs sont liées et articulées par la notion **d'égalité**, égalité de dignité et égalité des droits reconnus ; elles sont donc principes de résistance à toute tentation ou tentative de normalisation ou catégorisation des individus.

Ces deux valeurs fondatrices impliquent un attachement à l'école publique, comme institution de production de la citoyenneté par l'instruction, instruction qui permet l'accès à la liberté de penser, et un attachement à la reconnaissance du droit à l'instruction, à la formation et à la culture tout au long de la vie, quelle que soit sa condition sociale dans une perspective justement d'exercice de la citoyenneté.

Ces références servent de socle à la réflexion de l'association des PEP84. L'efficacité de cette réflexion suppose, c'est une évidence, que l'on tienne compte des évolutions politiques, sociales économiques mais aussi intellectuelles et culturelles, non pour s'y adapter mais pour développer nos références pour faire face aux situations nouvelles afin de ne pas analyser les situations actuelles avec des outils par trop dépassés.

## **2. LE CONTEXTE ACTUEL**

Il ne s'agit pas de faire une lecture conjoncturelle, mais de repérer des mutations qui, par-delà les effets accélérateurs ou amortisseurs de la conjoncture, structurent le contexte socio-politique et conduisent l'association des PEP84 à questionner ses valeurs fondamentales pour mieux les inscrire et les développer dans un projet d'ensemble.

Dans cette évocation du contexte, on distinguera deux angles ; un angle général pour prendre la mesure des évolutions socio-économiques et politiques, un angle plus restreint pour prendre la mesure de ce qui impacte directement la vie associative.

### **2.1 LE CONTEXTE GENERAL**

#### **EFFETS DU DEVELOPPEMENT DU « NEOLIBERALISME »**

Ce qu'il est convenu d'appeler "néolibéralisme" n'est pas qu'un retour au libéralisme pur et dur, mais il se traduit, notamment, par :

- Une affirmation de l'efficacité de la mise en concurrence comme principe de fonctionnement économique, et comme principe de justice sociale.
- Une définition du sujet, non par ses liens ou ses relations (y compris ses relations de solidarités) mais comme entrepreneur de soi-même, gérant un portefeuille de compétences, gérant une sensibilité, gérant une politique affective et familiale, etc.
- Une organisation sociale et politique intégrant, voire fondée sur, le pluri culturalisme, les communautés devenant le lieu premier d'existence et devant donc s'autocontrôler...
- Le développement d'une société compassionnelle pour tous ceux qui ne peuvent vivre en entrepreneurs d'eux-mêmes.

L'état, dans ce contexte, a un rôle actif ; le néolibéralisme ne se caractérise pas par le retrait de l'état mais au contraire par une construction entrepreneuriale de sa part, y compris au niveau des services publics, y compris au niveau même de ce qui est diffusé comme modèle du bon citoyen, répondant à la définition du sujet décrite ci-dessus.

## **UN NOUVEAU PARADIGME DE L'ACTION SOCIALE**

On assiste à une reconfiguration des institutions sociales et médicosociales, certes au nom de principes d'économie illustrés par la RGPP, mais aussi au nom d'une nouvelle conception de ce qu'est une personne.

Il ne s'agit plus seulement, au nom de la solidarité, de produire une protection contre les risques et aléas de la vie et du travail, mais de cibler la subjectivité des bénéficiaires en les "responsabilisant", en les "autonomisant" en leur demandant d'utiliser leurs capacités à « s'en sortir » par eux-mêmes.

Ainsi pourraient se mettre en place des mécanismes de culpabilisation, antinomiques de toute démarche de véritable responsabilisation ou autonomisation, encore moins d'émancipation.

## **CONSTRUCTION EUROPEENNE,**

Il ne fait de doute pour personne qu'on ne peut plus raisonner uniquement dans un cadre national. L'Europe est, actuellement, productrice de droit et une grande partie de notre droit national est une transposition du droit européen.

Ceci peut inquiéter sur au moins deux points : d'une part, une conception des services publics qui aurait tendance à privilégier une certaine forme de marchandisation, une affirmation du principe de libre concurrence qui fait de l'associatif une exception, fonctionnant par dérogation à la loi commune donc soumis aux règles d'autorisation et d'autre part une difficile transposition européenne de l'idée d'association telle qu'issue de la loi de 1901.

Le mouvement associatif dans son ensemble risque d'être remis en cause dans ses principes et ses actions.

Et pourtant, par-delà la chasse aux fonds européens, il semble important de souligner, sans pour autant céder à quelque naïveté, que l'Europe est (quoiqu'on puisse penser de son fonctionnement) notre cadre de pensée et d'action. Ce qui veut dire :

- D'une part, que plutôt que de se lamenter sur les pressions européennes contre notre exception française, il est bon de travailler ce cadre européen et d'explorer les voies de coopération avec d'autres associations (françaises et européennes) pour faire reconnaître le fait associatif et être une force capable de peser dans les discussions et les décisions ;
- D'autre part, qu'il nous faut nouer des relations d'échanges d'expériences et de partenariat avec ces associations européennes.

Ces relations s'inscrivent dans la recherche plus large de participer à des actions, à l'international.

## **2.2 LE CONTEXTE PLUS PARTICULIER**

Il faut tenir compte d'au moins trois phénomènes dans l'analyse des nouvelles conditions, des nouveaux contextes dans lesquels doivent s'inscrire le mouvement associatif et les PEP en particulier. Le premier est le changement radical des modes de financement : plus de subventions, mais négociations de contrats d'objectifs et de moyens, plus de financement par postes mais par actions. Le second est une nouvelle distribution des pouvoirs entre état central, régions, collectivités territoriales dont le niveau départemental, qui oblige à avoir une organisation répondant à cette nouvelle distribution des pouvoirs étatiques. Le troisième, qui contient les deux premiers d'ailleurs, est une nouvelle vision des modalités d'exercice du pouvoir par l'état que l'expression « nouveau management public » (ou New Public Management) résume et dont le passage d'une administration déconcentrée de l'État – anciennement service extérieur – (comme les DDASS et les DRASS) à une organisation et pratique d'"agence" est une manifestation.

### 3. RETRAVAILLER NOS VALEURS

Cette analyse du contexte pourrait laisser à penser que la conception politique des PEP, leur idée de la cité sont décalées par rapport à la société actuelle avec le risque d'être inadaptées et donc inefficaces.

Nous pensons, au contraire, que la référence à nos valeurs fondatrices permet de comprendre l'évolution actuelle et de situer nos actions associatives.

Mais cela demande à retravailler ces valeurs et non pas, simplement, les évoquer. Reprenons les deux valeurs de laïcité et de solidarité.

#### 3.1 LAÏCITE

Face aux menaces de communautarisme – que chaque communauté, ethnique et/ou religieuse et/ou sociale, etc.), s'auto-organise et cohabite avec d'autres, sans forcément faire société et vivre ensemble mais en vivant côte à côte – , face aux menaces de détournement de la notion pour l'instrumentaliser – comme justification d'une politique xénophobe ou justification de l'imposition d'un modèle de civilisation comme exclusif, voire supérieur – , il est urgent de faire vivre la laïcité comme principe du "faire société", comme principe du "vivre ensemble", comme un principe de non exclusion, comme refus de « l'entre soi ».

Une première piste de travail consiste à articuler principe politique de laïcité et pratiques de respect mutuel.

La laïcité est ce qui articule homme et citoyen dans la dialectique des droits de l'homme et du citoyen ; les droits de l'homme concernent le respect de toute croyance, de toute pratique culturelle, les droits du citoyen concernent l'espace politique public et donc exigent la définition laïque de celui-ci. Il est clair que les droits de l'homme ne sont respectés que si les droits du citoyen le sont et vice-versa.

Par laïcité, nous entendons un principe de respect mutuel dans l'espace privé et dans l'espace civil ouvert au public, mais ce respect est fondé et garanti par l'exigence que la sphère publique, la sphère de l'autorité politique qui fonde les droits, est rigoureusement laïque. C'est cette sphère de l'autorité publique qui, parce que strictement laïque, instaure l'égalité des individus, par-delà leurs appartenances. Le principe de respect mutuel dans l'espace privé et dans l'espace civil ouvert au public ne signifie pas cesser le combat idéologique argumenté (par exemple, en quoi le port du voile ou de la burqua est contraire aux droits des femmes ou contraire au principe de se découvrir pour signifier

qu'on ne cache pas de quoi agresser l'autre, etc.), mais ce principe signifie distinguer ce combat de l'anathème, et cesser d'entretenir la confusion ; par ailleurs il est, plus que jamais, nécessaire d'être clair et précis sur ce qui relève de la vie privée et de la vie publique, sur ce qui

relève de l'espace public et de l'espace où il y a du public, etc..

Une deuxième piste de travail consiste à développer ce que laïcité veut dire dans les rapports interindividuels, quels qu'ils soient, notamment rapports éducatifs, thérapeutiques ou pédagogiques.

La laïcité fait appel à ce qu'il y a de moins "manipulable" chez un individu, à savoir son intelligence et sa raison et fonde ainsi l'espace politique démocratique du débat rationnel et argumenté, mais aussi le principe de toute intervention éducative, médicale, pédagogique ou d'accompagnement en général.

### **3.2 SOLIDARITE :**

S'il est toujours nécessaire de réaffirmer que la solidarité est un principe de non-exclusion, donc d'inclusion. Il s'agit de ne plus la définir seulement comme principe assurantiel de compensation, mais aussi et surtout de la définir comme principe légitimant le contrat social.

Ce qui implique d'une part que la solidarité est l'opérateur du "faire société" et d'autre part que la solidarité décline l'individu comme valeur.

La solidarité est définie par l'obligation citoyenne et morale que chacun a envers la société de qui il reçoit ses moyens d'existence économique, intellectuelle, culturelle, sociale, etc. Son établissement et son respect supposent une organisation politique (fiscalité, redistribution, etc.) mais aussi associative (mutualités, coopératives et tiers secteur économique, etc.) La solidarité donne la sécurité qui permet une existence autonome de chacun et donc une condition de l'égalité, en ce qu'aucun individu ne dépend personnellement d'un autre.

La solidarité s'entend comme cause et effet de l'exercice de la justice sociale, comme cause et effet du droit à la sécurité. C'est parce qu'on peut articuler les différents niveaux de solidarité, (familial, de classe, associatif, etc.) sur la notion de justice sociale que la solidarité n'est pas l'assistanat et/ou la charité.

Mais, il faut aller au bout de ce qu'implique la notion de solidarité ; si elle définit les individus comme semblables, comme égaux par-delà leur place sociale, elle ne les définit pas comme identiques, mais, au contraire, elle fonde la reconnaissance de l'individu comme valeur.

Devant l'évolution du marché du travail, devant la complexification des mécanismes sociaux, il s'agit alors de concevoir la solidarité non pas seulement comme maintien d'un statut qui protège mais comme la nécessité collective de développer les capacités d'agir de chacun : l'autonomie est une condition de justice sociale et comme telle est l'objet de la solidarité. Le développement des possibilités de chacun de développer des stratégies pour opérer des choix de vie est un enjeu social et développer des solidarités c'est aussi développer cette responsabilité collective et sociale, à défaut de quoi l'héritage (économique, social, culturel) sera toujours ce qui détermine les destins individuels. Laïcité et solidarité trouvent leur point de cohérence dans la valeur de l'égalité

### 3.3 EGALITE

Pour sortir des fausses oppositions égalité / équité par exemple, pour sortir des querelles byzantines sur égalité réelle ou égalité formelle, il faut considérer l'égalité comme un principe performatif permettant des mises en œuvre de capacités nouvelles pour les individus qui sont, pour reprendre un slogan du GFEN, tous capables..

L'égalité n'est pas une visée (égalitarisme) ; elle est un principe d'action. Postuler l'égalité de n'importe qui avec n'importe qui est une condition d'action, c'est-à-dire de construction de plans d'égalité définis par deux choses : la manifestation d'une capacité du supposé incapable – c'est-à-dire le fait qu'il/elle fasse quelque chose qu'il/elle n'était pas censé(e) pouvoir faire –, et l'identification de cette capacité à un acte de communication, à la volonté de participer à un monde commun.

Par ailleurs, il nous faut envisager non plus seulement une égalité conçue essentiellement dans les termes de la protection (connectée au concept de statut), mais une égalité conçue en termes de capacité. La nature des nouvelles inégalités (sur le marché du travail comme sur le marché social où l'accent est plutôt mis sur le possible que sur le déjà maîtrisé dans des routines) implique la responsabilité individuelle qui dépend de ses propres capacités personnelles et de ses capacités à l'autonomie. L'autonomie n'est plus une visée, mais une condition.

La justice sociale et l'égalité suppose que l'autorité politique, à travers une définition et organisation de ses instances d'enseignement et d'éducation (essentiellement l'école), se préoccupe du développement des capacités d'agir, de la liberté d'agir des citoyens. Ces capacités sont sous-estimées dans les politiques publiques, alors qu'elles sont centrales aujourd'hui dans l'organisation du travail et le marché de l'emploi. Il faut faire évoluer notre concept de protection en y intégrant celui de capacité si on veut que solidarité et laïcité riment avec égalité et citoyenneté.

Il convient maintenant de décliner nos valeurs en principes d'actions, de décliner ce qui articule références et faire quotidien.

### 4. PRINCIPES ET FINALITES D'ACTION

Les actions PEP sont organisées par des principes – travailler avec des individus plutôt que sur des cas définis par des catégories a priori, organiser un accompagnement des mêmes individus plutôt que leur prise en charge - ; elles ont la prétention de viser une émancipation des individus par-delà toute déclaration d'intention sur l'autonomie des individus qui les classe sur une échelle graduée en degrés d'autonomie ; elles se situent dans une perspective de transformation sociale en luttant contre tout fatalisme et enfin elles font appel, pour assurer une gestion en cohérence avec les valeurs proclamées, aux modalités qui sont celles de l'économie sociale et solidaire

Les premiers principes organisateurs des actions des PEP, en cohérence avec les valeurs de laïcité, solidarité et égalité, sont ceux qui orientent le regard sur la singularité complexe des individus plutôt que sur l'utilisation de catégories a priori pour reconnaître et classer les individus et qui donc conduisent à raisonner en termes d'accompagnement par-delà les pratiques nécessaires et insuffisantes de compensation / adaptation.

#### 4.1 LA SINGULARITE DES INDIVIDUS PLUTOT QUE DES CATEGORISATIONS

Ceci implique de résister à tout discours, mais aussi à toute pratique qui classe et définit les individus par catégories que ce soit par référence à une normalité, ou à des catégories, quel que soit le domaine considéré, handicap, éducatif, social, etc., et quand bien même ces catégories s'autorisent d'un savoir.

Il ne s'agit pas, bien sûr, de nier le savoir, il s'agit de d'abord s'intéresser aux individus dans leur personnalité, de les interpeler dans leurs capacités et non dans leurs incapacités.

Il s'agit ici de ne pas réduire une personne à l'une de ses caractéristiques, qu'il s'agisse d'un handicap, d'une situation particulière, d'un âge, d'une appartenance ethnique ou religieuse....

Ce principe peut certes paraître évident mais il convient de l'avoir à l'esprit si on veut produire le lien avec des individus ; donc préférer la complexité des individus à la simplicité des catégories.

#### 4.2 L'ACCOMPAGNEMENT

Il est bon de rappeler que l'accompagnement ne remplace pas le soin, par exemple, qu'il ne remplace pas l'enseignement, l'animation, etc. ; bref qu'il ne se substitue pas aux compétences professionnelles. Il est une valeur ajoutée à ces compétences en ce qu'il définit un sens à la totalité des actions, en incarnant le fait de dépasser les catégories qui figent, qui simplifient et surtout réduisent la personne à une identité a priori.

L'accompagnement repose sur la considération, la reconnaissance, le respect ; il est une forme d'hospitalité ; il s'agit de faire des choses ensemble, de partager sur la base d'une égalité et d'une confiance réciproque.

L'accompagnement, en gérant les risques, permet une autonomisation, permet l'expression de choix dans le cadre d'un projet de vie.

L'accompagnement n'est pas le fait exclusif d'une personne, c'est l'ensemble du personnel d'un dispositif, le dispositif lui-même qui sont accompagnant(s).

La notion d'accompagnement se substitue à celle de prise en charge.

L'accompagnement doit avoir une visée d'émancipation pour définir ses pratiques.

#### 4.3 L'EMANCIPATION

L'émancipation est à entendre comme dépassement de la dépendance, physique, sociale, familiale, culturelle, économique, intellectuelle... Elle suppose la reconnaissance et le développement des capacités de n'importe qui et n'est effective que si l'individu se vit comme lié à l'ensemble de la cité, comme membre à part entière de la société commune, donc lié par le droit commun dans un effet de citoyenneté. L'émancipation est ce qui permet à des individus, spontanément considérés comme ne pouvant, voire ne devant pas, participer au commun de la cité d'y apparaître et de s'y faire reconnaître comme citoyen.

Mais, il faut dissocier l'idée de l'émancipation du modèle du sujet autonome. Celui-ci entraîne une logique du tout ou rien qui, de ce fait, a toujours servi la cause de l'exclusion ; il n'y a pas le monde commun, avec ceux qui sont dedans ou dehors, mais des mondes communs toujours partiels, toujours

marqués par des tensions contradictoires. Pour promouvoir cette « capacité de l'incapable », toutes sortes d'assistances techniques peuvent être nécessaires, avec des résultats qui peuvent sembler modestes. Il y a émancipation même si un accompagnement est toujours nécessaire ; la logique de l'émancipation est celle qui maintient le rapport entre des logiques différentes, voire contradictoires – une assistance, parfois lourde, pour être autonome dans le cas des personnes en situation de handicap, par exemple – de manière à maximiser la capacité de performance et de partage d'un individu.

Cette visée est celle de toute action PEP, quel que soit le domaine.

#### **4.4 TRANSFORMATION SOCIALE**

L'association PEP84, à la suite de la FGPEP, se définit comme un mouvement de transformation sociale, d'abord dans les actions qu'elle met en place.

Cela ne veut pas dire qu'elle a un projet global d'organisation sociale et politique alternative ; cela veut dire que les PEP ne se contentent pas de gérer, mais, à travers une gestion par ailleurs particulièrement soucieuse des deniers publics, affirment les valeurs et principes qui les animent dans le sens de l'intérêt général et du développement de la citoyenneté. Cela se traduit notamment dans leurs réponses aux appels à projets.

Cela veut dire aussi que les PEP travaillent, chaque fois que possible, dans la dimension implication des usagers, élucidation avec eux de leurs demandes, élucidation avec eux des mécanismes sociaux, économiques, culturels et politiques qui produisent des inégalités. C'est particulièrement sensible par rapport aux territoires de proximité, dimension aussi de l'action des PEP.

Par leurs actions, les PEP combattent pour que le déterminisme social ne soit plus vécu, ne soit plus subi comme une fatalité.

#### **4.5 LES PRINCIPES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

Comme toute association, l'association des PEP84 appartient à ce vaste ensemble de l'économie sociale et solidaire. Elle trouve dans les principes de l'économie sociale et solidaire les principes de sa gouvernance sociale et économique pour ses établissements, services et l'ensemble de ses activités.

Ces valeurs et principes assurent l'unité, la cohérence et la cohésion de nos actions. Encore faut-il qu'elles puissent s'incarner à la fois dans **un mouvement** qui les affirme et les met en débat sur la place publique, dans l'espace citoyen, qui les développe et les maintient dans leur actualité et dans leur tranchant ; encore faut-il qu'elles s'incarnent dans des actions qui permettent cet accès de toutes et de tous aux droits communs.

#### **5. DEVELOPPER LES ADHESIONS**

Pour affirmer son indépendance, l'association a besoin d'adhérents, de bénévoles impliqués dans la vie associative et les décisions d'une part, dans la mise en place et le suivi des actions de l'autre. L'association ne vit que par la participation de ses adhérents – c'est évident.

C'est pourquoi l'association relancera à la suite de la fédération, la dynamique de réflexions sur la problématique des adhésions et sur sa mise en œuvre.

Ce plan s'appuie sur la définition de ce qui fait la spécificité et singularité des PEP84, de ce qu'on appelle parfois « la plus-value PEP » qui fait qu'une campagne d'adhésions n'est pas seulement une campagne de recrutement, mais procède de réflexions sur la place donnée aux adhérents et aux jeunes adhérents.

Développer une politique d'adhésions, c'est aussi travailler au niveau de la communication.

## **6. DEVELOPPER UNE COMMUNICATION EFFICACE**

Il s'agit d'abord de densifier la communication interne, dans laquelle il faut intégrer la dimension évènementielle. C'est par la communication interne que passent un sentiment d'appartenance et une possibilité de participation à la vie associative.

La communication externe, bien sûr, vise à faire connaître les PEP84, pour assurer leur attractivité, pour montrer leur importance sociale, pour affirmer la présence et la visibilité du réseau, de l'union régionale et de la Fédération, pour développer les idées du mouvement PEP. Sans communication externe, il n'y a pas d'existence publique, c'est-à-dire d'existence dans l'espace public, de l'association des PEP, donc, aucune chance de voir croître le nombre d'adhérents, mais aussi pas de reconnaissance politique de l'association.

Mais, il ne suffit pas de rappeler et préciser les valeurs qui fondent l'existence de l'association, d'en déduire des principes d'action et de (re)travailler le sens des actions, de définir le pourquoi et le comment du renforcement de l'association, encore convient-il, dans un projet, de programmer les actions à mettre en place, qu'elles soient nouvelles ou qu'elles assurent la continuité d'actions existantes.

Cette programmation se lit dans deux directions : développer le programme DSMS, et le programme DEL-classes vacances loisirs.

## **DEVELOPPER LES DEUX PROGRAMMES ET LEURS CROISEMENTS**

Cette programmation doit être opérationnalisée par la production de fiches-actions (intégrant un volet évaluation). C'est à partir de la réalisation de ces fiches-actions que le projet devient évaluable et doublement évaluable : a-t-il permis l'élaboration de fiches-actions véritablement opérationnelles, ces fiches-actions ont-elles été réellement mises en œuvre, y compris dans leur dimension « évaluation » ?

Les PEP84 travaillent dans deux domaines : le domaine Social et Médico-Social (DSMS) et le Domaine Éducation Loisirs, (DEL).

Pour cela trois programmes sont définis : un programme qui correspond au Domaine Social et Médico-Social et deux programmes correspondant au domaine DEL : un programme sur les Politiques Éducative de Proximité (Les PEP84 n'interviennent pas actuellement dans le domaine des politiques éducatives de proximité), et un programme sur les Classes transplantées, les Vacances et les Loisirs.

Chaque programme doit être décliné en "fiches action" au niveau de l'association.

Mais ces trois programmes, qui s'exercent dans des champs d'action divers ont néanmoins un fondement commun, une assise commune. Il convient donc, avant de les décliner de mettre en exergue cette communauté de démarche et d'inspiration qui fonde la légitimité des programmes.

## **1. TRANSVERSALITE DES PROGRAMMES**

Il y a transversalité lorsque le DEL permet à des enfants, des adolescents, des adultes, des familles du DSMS de partir en vacances selon le droit commun et dans des lieux de droit commun ; lorsque les SAPAD travaillent avec des dispositifs « Politique Educative de Proximité » d'accompagnement éducatif, ou le CMPP. Dans la mesure où cette transversalité met en perspective et en lien différentes actions, elle est un creuset d'idées nouvelles et d'innovations ;

Cette transversalité illustre la spécificité des PEP dans la mesure où elle permet une approche plurielle et globale des besoins, de leur analyse, mais aussi des principes de réponses, des réponses elles-mêmes.

Il s'agit alors de :

- procéder à l'analyse des besoins, en veillant à favoriser l'expression de la parole des familles et/ou de l'enfant ou du jeune à besoins particuliers considérés non comme des partenaires mais comme des acteurs participant à cette analyse de besoins.
- rendre opérationnels les besoins exprimés en co-construisant des projets impliquant les professionnels de métiers différents et les familles et les enfants ou les jeunes à besoins particuliers.
- trouver un équilibre entre les deux logiques apparemment contradictoires que constituent l'économique et la spécificité du projet.

Cette transversalité repose sur le fait que, quel que soit le domaine ou le programme, les principes et visées d'action sont les mêmes (ceux-là même indiqués dans la première partie de ce projet), notamment accompagnement, émancipation. Les programmes reposent sur un parti pris de non caractérisation, de non catégorisation des individus, c'est-à-dire sur une volonté de reconnaissance des individus et non de leur catégorie d'appartenance.

Se dégage ainsi, sur un fonds d'éthique partagée, en amont de tout programme une communauté d'attitudes, de savoirs faire, de postures professionnelles qui spécifient les programmes comme programmes PEP.

En amont de la définition de nos champs d'action, c'est bien une communauté d'attitudes, de savoir-faire et de postures professionnelles qui les organisent.

## **2. PROGRAMME DOMAINE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL**

Le domaine social et médico-social de l'association PEP84 est constitué d'un CMPP offrant des diagnostics et des prises en charges ambulatoires au travers de ses 8 antennes, d'un SSEFIS prenant en charge 36 enfants porteurs de troubles de la fonction auditive et d'un SAPAD, service d'aide

pédagogique à domicile assurant des cours à domicile et l'accompagnement au retour à l'école des enfants malades.

D'autre part l'association ne s'interdit pas la gestion d'autres services ou établissements et étudiera les appels à projet. Elle répondra dans la mesure de ses capacités à construire des projets de qualité et conformes à ses valeurs dans l'enveloppe définie. Il sera également recherché la coopération de l'URPEP et des ADPEP qui la composent pour répondre à ces appels à projet si cela s'avère utile.

Le secteur médico-social est entré dans une zone de fortes turbulences qui nécessite de nous adapter à un environnement complexe.

La loi de 2002 portant rénovation de l'action sociale, la loi de 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et la loi de 2009 portant réforme de l'hôpital et relative à la santé et aux territoires constituent aujourd'hui, avec l'ensemble des mesures qui les accompagnent, un nouveau cadre qui induisent des adaptations sur les modes de fonctionnement mais aussi sur les réponses nouvelles qui se doivent d'être apportées, dans un environnement institutionnel restructuré et sans que soient ignorées les contraintes financières.

Nous sommes particulièrement invités à passer d'une logique de structure à celle du parcours de la personne mais aussi d'une culture de moyens à celle du résultat.

Il est indispensable de s'approprier l'ensemble de ces enjeux et défis et par conséquent :

- de maintenir une identité associative forte par l'intermédiaire de l'évolution de l'organisation démocratique de notre mouvement et de son projet associatif et plus particulièrement en renforçant notre expression publique à tous les niveaux en s'adaptant aux organisations nouvelles et plus particulièrement à la singularité du territoire vaclusien.

- de prioriser l'utilisateur, sujet de droits réaffirmés et renforcés, ce qui implique de passer d'une logique de structure à celle de parcours de la personne accompagnée en y consacrant tous les moyens nécessaires à son épanouissement et nous permettant d'accomplir au mieux les missions sociales et médico-sociales dont nous pouvons avoir la charge et tendre à une meilleure solidarité ;

- de considérer l'espace offert par l'approche globale de la santé de la loi HPST pour renforcer les liens avec le secteur sanitaire, notamment l'inter-secteur de pédopsychiatrie et l'hôpital général. Le secteur médico-social possède une expertise en matière d'accompagnement des personnes en difficulté, qui peut être mise à profit en matière de pilotage et de coordination des projets de l'enfant ou le jeune malade et ou en situation de handicap ;

- s'approprier les projets de rationalisation en veillant à ce que les outils qui en découlent le soient au profit de la personne ;

- réaliser l'inclusion de l'enfant ou du jeune à besoins particuliers (en situation de handicap, malade ou accidenté ou encore en difficulté d'adaptation) dans une société inclusive par l'accès à l'éducation.

Les différentes phases de vie de l'enfant ou du jeune nécessitent d'appréhender la notion de continuité de parcours, de la naissance à l'Université.

## PROJET ASSOCIATIF PEP84-MAI 2013

- Inscrire le jeune dans une continuité de parcours de la naissance à l'Université.
- Mettre en synergie tous les acteurs intervenant dans les parcours de vie de l'enfant ou du jeune.
- Faire évoluer les structures sociales et médico-sociales, les placer en complémentarité avec le service public d'éducation et de formation.
- Tendre vers l'accès à tout et pour tous
- Viser l'inclusion professionnelle et sociale
- Assurer l'inclusion sociale par l'accès à la culture, aux loisirs...
- Favoriser l'expression et l'exercice des responsabilités.

Développer la dynamique territoriale de la politique associative.

L'association des PEP84 effectue son propre diagnostic, analyse ses besoins et projets d'organisation sur le territoire pour se poser comme un interlocuteur actif, innovant et porteur de projets et de valeurs ;

- Faire évoluer les structures médico-sociales pour permettre la nécessaire émancipation de la personne en situation de handicap.
- Développer les nécessaires coopérations pertinentes
- Valoriser les initiatives au sein de l'association
- Développer la promotion, la prévention et un véritable accès aux soins
- Se développer pour rechercher des réponses aux besoins des personnes en situation de handicap sur tous les temps et les lieux de vie du département de Vaucluse.
- Adapter l'accompagnement au parcours de vie des enfants et des jeunes en situation de handicap
- Accompagner les professionnels dans ces changements
- Capitaliser et valoriser les bonnes pratiques
- Développer des dispositifs adaptés qui répondent au projet de vie de la personne
- Répondre au projet des enfants et jeunes en situation de handicap et des familles ;
- Individualiser les réponses

**Le secteur médico-social des PEP84 doit se développer:**

- Pour résorber des listes d'attentes des CMPP et du SSEFIS dans un esprit de garantie des droits à la prévention et à la compensation des handicaps. Par leur proximité avec l'Ecole publique, les PEP84 partagent les valeurs républicaines qui exigent pour chacun l'accès au droit. La réalité des listes

d'attentes est une entrave à cet accès au droit et à l'égalité des chances. Ce développement devra permettre :

- le redéploiement des antennes du CMPP pour une meilleure répartition sur l'ensemble du territoire de Vaucluse, incluant notamment le secteur d'APT.

- L'extension du SSEFIS afin de couvrir également l'ensemble du département, notamment les secteurs de Pertuis et APT.

- L'élaboration d'une réponse au besoin de prise en charge des enfants porteurs de troubles spécifiques du langage oral (dysphasie). Ce besoin n'est pas satisfait en Vaucluse. En s'appuyant sur les compétences les méthodes et l'organisation du SSEFIS, l'association entend porter un projet de service pour ces jeunes.

- L'élaboration d'une réponse au besoin de diagnostic et de suivi des enfants porteurs de troubles « Dys » à travers la mise en place d'un centre de diagnostic, d'évaluation et de suivi qui s'appuiera sur le modèle organisationnel du CMPP. Il s'agit d'offrir sans contrepartie financière un service de qualité aux enfants souffrant de troubles grave des apprentissages.

- L'extension des missions du SAPAD pour favoriser la prise en charge des élèves déscolarisés présentant des troubles anxieux, former et soutenir les enseignants qui interviennent auprès des enfants malades et accidentés, doter les enseignants d'outils pédagogiques.

Un travail auprès des autorités de tutelle et de contrôle doit permettre de faire figurer ces besoins au PRIAC (programme interdépartemental d'accompagnement) d'où sont issus les appels à projet. La présence d'élus dans les instances départementales et régionales permettrait d'appuyer ce travail.

### **3. PROGRAMME CLASSES VACANCES LOISIRS-DEL**

Les classes de découverte, les Vacances et les loisirs PEP se destinent à chaque citoyen sans aucune distinction. L'évolution actuelle du secteur tend à catégoriser les associations non lucratives comme opérateurs de publics en difficultés. Il est urgent de refuser cette catégorisation entraînant l'abandon de nos valeurs de mixité sociale. Dans un esprit citoyen toute personne doit pouvoir se retrouver sur un centre PEP et cultiver le vivre ensemble.

- Diversifier l'offre et les publics

Toucher l'ensemble des publics est primordial mais cela implique une adaptation de nos offres, de nos pratiques, ainsi qu'une communication et des outils (de travail, de communication) adaptés à ces nouveaux publics. Il nous faut donner des gages de qualité à nos usagers et partenaires.

Les réponses aux besoins de tous doivent se décliner en fonction des spécificités des bassins de vie à tous les niveaux, du local à l'international. Il faut aujourd'hui penser ce domaine en dehors de nos frontières.

- Former des volontaires et les acteurs des PEP, développer la citoyenneté, affirmer l'identité PEP.

## PROJET ASSOCIATIF PEP84-MAI 2013

Nous agissons pour donner aux citoyens les possibilités, les moyens de se construire eux-mêmes, de comprendre la société dans laquelle ils vivent et de leur donner le recul nécessaire afin d'assumer consciemment leurs choix individuels et de société.

Il convient de mettre en place un cadre favorable permettant l'émancipation des publics.

- Structurer et réguler notre fonctionnement interne.

Après la période de mise en place des pôles DEL et de ses financements spécifiques, il est possible de faire le constat suivant : chaque bassin de vie doit trouver le modèle organisationnel qui lui convient le mieux en fonction de ses activités, des spécificités de la population, des paramètres géographiques, sociaux... La mise en synergie des acteurs (et de leurs compétences) doit se poursuivre pour répondre et couvrir l'ensemble des bassins de vie. Le pôle DEL de l'URPEP PACA n'ayant pas pu être pérennisé, l'ADPEP84 assure une partie de ses missions par convention.

L'activité de l'ADPEP84 consiste essentiellement en une action de placement. Notre action s'étend au suivi et à la recherche de la meilleure satisfaction possible des usagers de nos services.

L'ADPEP84 organise également des classes patrimoine, théâtre et danse, en s'appuyant sur la richesse du milieu local et le réseau culturel dont les missions pédagogiques sont effectives.

L'ADPEP84, dans le cadre du placement que ce soit pour des séjours de vacance ou des classes de découverte, assure sa mission de solidarité en apportant une aide financière et des bourses afin qu'aucun élève, aucun enfant ou jeune ne soit exclu.

Sorgues le 22 mai 2013,

